## Paysages de France

## Communiqué de Paysages de France

Association agréée dans le cadre national au titre du Code de l'environnement, indépendante des pouvoirs économique et politique paysagesdefrance.org

Contacts: 06 82 76 55 84 et 06 37 19 44 69

Castorana Coff costocke

Than Marie

The Committee Commi

Ci-dessus, l'un des panneaux 4x3 qui seront recouverts le 1<sup>er</sup> juillet. À l'arrière-plan : le parc naturel régional de Chartreuse « Pas de pub, des arbres ! »

Opération de recouvrement de panneaux publicitaires

Samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 à 17 H

Champ-près-Froges\* (Unité urbaine de GRENOBLE)

Mettre en marche, dans les faits, la moralisation de la vie publique et l'engagement pour l'environnement!

Même à Champ-près-Froges, à 25 km de Grenoble, on peut trouver ces monstrueux panneaux 4 X 3 et ces cortèges de préenseignes illégales qui défigurent notamment les périphéries des grandes agglomérations de France!

Or, une telle situation est à la fois la conséquence d'une dérogation scélérate introduite par décret en 1980 et d'une violation à grande échelle de la loi.

## Dérogation scélérate

La suppression de cette dérogation taillée sur mesure pour les afficheurs avait été brièvement actée dans le cadre du « Grenelle de l'environnement », puis presque aussitôt réintroduite à la suite des très fortes pressions exercées, notamment auprès de parlementaires, par de puissants *lobbies*.

## Loi bafouée

Le minimum requis en matière d'environnement, c'est que les lois destinées à le protéger soient appliquées.

Or, aujourd'hui, alors que les règles applicables à l'affichage publicitaires sont, pour la plupart, entrées en vigueur depuis des décennies, des

France 2017 :

des dizaines de

milliers de panneaux continuent à défigurer les paysages de bord de route en toute illégalité! La chambre criminelle de la Cour de cassation a confirmé l'arrêt de la Cour d'appel de Grenoble qui avait jugé que « l'inertie » dont pouvait faire preuve un représentant de l'État saisi de cas d'infractions était « constitutive d'une forme de complicité »



centaines de milliers de panneaux publicitaires et d'enseignes installées au mépris du code de l'environnement, continuent à prospérer en toute impunité.

La situation serait même pire si une association comme Paysages de France n'existait pas.

En effet, depuis un quart de siècle, elle n'a cessé de multiplier les démarches pour obtenir que la réglementation soit respectée. Souvent, en vain. Et bien que ses ressources soient limitées (elle n'en a d'autres que les cotisations de ses adhérents), elle n'a pas hésité à saisir la justice contre des préfets et des maires défaillants. C'est ainsi que l'État a d'ores et déjà été condamné à 73 reprises!



Appel à Nicolas HULOT après les initiatives scandaleuse de Ségolène ROYAL, ministre sortante de l'Écologie

Le plus incroyable est que, peu avant de quitter son fauteuil de ministre, Ségolène ROYAL n'a rien trouvé de mieux à faire que d'attaquer les quatre derniers jugements qui ont donné raison à l'association! Un ministre de l'environnement qui attaque en justice ceux qui agissent pour le respect de la loi!

Face à une telle forfaiture,
Paysages de France a saisi
Nicolas Hulot dès sa
nomination comme
ministre de
l'Environnement et
ministre d'État. ■

\* Accès Par autoroute A 41 : sortie 24 b en venant de Grenoble et 24 en venant de Chambéry ou Albertville. Traverser l'Isère puis, au rond-point juste après le pont, ne pas entrer dans Brignoud mais prendre la 3<sup>e</sup> route (D 10A). C'est tout droit jusqu'au rond-point de Champ-près-Froges.

